

14 FEV. 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 24 janvier 2020**

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt, à quatorze heures trente minutes, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Conseil régional du Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du vingt décembre deux mille dix-neuf.

**PRESENTS :**

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Sabrina HAMADI, Madame Josette PHILIPPE, Madame Véronique PEAN ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, Madame Alix TERY-VERBE

L'Etat :

Monsieur Fabrice MORIO ; Monsieur Luc NOBLET ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Madame le Recteur d'Académie ;

Le Maire de Château-Renault

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Madame Emmanuelle DUNAND, Monsieur Olivier L'HOSTIS ;

Les représentants du personnel :

Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Madame Joanna DELLA ROSA

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Monsieur Benjamin CADON, Madame Véronique CHAMPIGNY, Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY, Madame Maryline LAPLACE, Madame Corinne ORZECZOWSKI, Madame Jessica ROSSELET,

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Coraline PEZAIRE, chargée de mission industries culturelles et développement de partenariats privés au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Madame Karine SAUZET, chef de service création à la direction des affaires culturelles de la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Dominique SACHER, représentant de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale, Monsieur Yannick VUILLEMOT, responsable administratif et financier de Ciclic Centre-Val de Loire ;

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE RELATIF A L'ASSURANCE STATUTAIRE**

Délibération 05-2020

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L.1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

### **Délibère**

**Considérant** que l'agence a, par délibération n°11-2012 en date du 2 février 2012, demandé au Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986 ;

**Considérant** que le conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat groupe d'assurance statutaire » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;

**Considérant** que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Ciclic Centre-Val de Loire charge le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Ciclic Centre-Val de Loire précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants :

- agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL ; décès, accidents ou maladies imputables au service, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Régime du contrat : capitalisation.

Ciclic Centre-Val de Loire s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance.

**Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- d'autoriser le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire à organiser une consultation des contrats groupes d'assurance statutaire pour le compte de l'agence Ciclic Centre-Val de Loire.

*Votants : 22*

*Pour : 22*

**Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits**

**Pour expédition conforme,  
La Présidente du conseil d'administration de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre,  
l'image et la culture numérique**

**Agnès SINSOULIER-BIGOT**



